

# Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)



Offre n° 0034230501041073

Publiée le 17/05/2023

## Synthèse de l'offre

**Employeur :** CAUX

1 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE  
34720 CAUX

**Lieu de travail :** CAUX

**Poste à pourvoir le :** 01/08/2023

**Date limite de candidature :** 20/06/2023

**Type d'emploi :** Emploi permanent - vacance d'emploi

**Nombre de postes :** 1

## Détails de l'offre

**Famille de métiers :** Prévention et sécurité publique > Sûreté et sécurité publique

**Grade(s) recherché(s) :** Adjoint technique

Adjoint technique principal de 2ème classe

Adjoint technique principal de 1ère classe

**Métier(s) :** [Agent de surveillance des voies publiques](#)

**Ouvert aux contractuels :** Oui , à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Il est possible de recruter sur ce poste une personne qui n'est pas lauréate d'un concours de la fonction publique, car un des grades indiqué est un grade d'entrée de catégorie C qui permet un recrutement direct sans concours.

**Temps de travail :** Temps complet, 1607 heures annuelles

**Télétravail :** Non

**Management :** Non

**Rémunération indicative :** Rémunération statutaire + IFSE + CIA + Participation à la prévoyance

**Descriptif de l'emploi :**

Placé sous la responsabilité du responsable de la Police Municipale, vous exécutez, dans la limite de ses attributions et sous son autorité, les tâches relevant de la compétence du Maire en matière de prévention, de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique. Vous faites respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement. Vous constatez les infractions au code de la santé publique

(propreté des voies publiques). Vous participez à des missions de prévention aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics.

**Missions / conditions d'exercice :**

- . Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur sur les voies publiques ;
- . Analyser les demandes des usagers et apporter une réponse ;
- . Alerter et rendre compte de risques relatifs à la sécurité et à l'ordre public sur les voies publiques ;
- . Contrôler l'application de la réglementation du stationnement et du code des assurances ;
- . Surveiller la propreté des lieux et dépôts sauvages ;
- . Contrôler l'application du code de l'environnement et du RSD ;
- . Prévenir, conseiller et dissuader les usagers relativement à la propreté des voies et des espaces publics ;
- . Sécuriser le passage des piétons sur la voie publique ;
- . Analyser et gérer une situation ou des événements imprévus sur la voie publique et en rendre compte ;
- . Signaler un accident et les informations nécessaires aux policiers municipaux ;
- . Communiquer par radio en respectant la procédure interne ;
- . Porter assistance aux personnes.

**Profils recherchés :**

Discret, intègre et impartial, vous avez :

- un sens du service public,
- une bonne connaissance de la réglementation en matière de pouvoirs de police du Maire et des textes relevant des attributions des agents de surveillance de la voie publique,
- une capacité à rédiger des écrits administratifs et judiciaires.
- le sens des priorités, l'adaptabilité
- le goût pour le travail en équipe et la polyvalence

## Contact

**Contact :** 0608361079

**Informations complémentaires :**

Merci d'adresser CV et lettre de motivation à

Monsieur le Maire, 1 place de la République - 34720 CAUX

ou sur l'adresse mail [mairie@caux.fr](mailto:mairie@caux.fr)

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le DGS au 06/08/36/10/79

**Page de candidature en ligne :** <http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o034230501041073-agent-surveillance-voie-publique-asvp>

## Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.